

Le 1^{er} juin 2015.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 1^{er} juin 2015, à 19h45, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, avec quelques ajouts.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 4 mai 2015, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	30 722,50 \$	internet	385,00
	Com. dével.	1 189,82	salle	60,00
	Remb. divers	284,71	permis	170,00
	Photocopies	12,00	coll. sélective	1 241,10
	Dépôts direct :		taxes 2 ^e vers.	26 114,00
			Taxes agricoles	28 496,30
	Remb. fonds gén. dépenses 2014, préparation pour le garage			47 581,00

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

Salaires des élus	2 ^e vers.	6 052,28 \$
Ministère des Finances	1 ^{er} vers. Sûreté	12 059,00
Hébergement congrès Québec ADMQ		400,00
Auclair, Drolet	description tech. 1 borne sèche	1 149,75
Buropro Citation	circ. pièce théâtre repayé	122,82
Robitaille Équipement	2 couteaux gratte	251,80
Le spécialiste du Ponceau	rang 11	2 208,95
Planage d'asphalte Expert	balayage de rue	1 327,96
Christiane Leblanc		1 770,36
Receveur Général Canada		1 050,90
Mario St-Cyr	all. dép.	300,00
Gilles Leblanc	c.c. mai	100,00
Régie inter sanitaire des Hameaux		1 968,33
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	132,92
....	internet	557,63
RC Novation	surveillance et fact. internet	465,65
Buropro Citation	médiation culturelle repayé	15,90
....	274,22
....	bannières (CRDS repayé)	1 189,82
....	cartouche tambour biblio.	93,12
....	cartouche encre (2)	165,55
Brico Béton Vibré	loc. mach.	1 443,49

Fer et Métaux Bois-Francis	réparation gratte	109,51
Coop. Ham-N ord	réparation pancarte entrée village	55,74
Rogers		69,54
Hydro Québec	nouvelle lumière de rue rang 1 sud	165,56
Suivi petites créances		672,58
Aide voirie		110,00
Pompes Garand	fermeture puits 1	1 034,78
Comité Récréatif NDH	subvention 2 ^e vers.	3 000,00
Laboratoires d'analyse SM		179,36
Télébec	usine	102,22
Carrière Sts-Marthyrs	gravier divers chemins	3 284,89
Johanne Allard	fleurs + bac	74,63
Coop. Ham-Nord	entretien machinerie	63,05
Ministère des Finances	permis de boisson St-Jean	86,00
Hydro Québec	garage	128,04
....	caserne	73,09
....	c.c.	1 006,01
....	terrain jeux	497,24
....	terrain rue Principale	30,24
....	éclairage public	215,04
Postes Canada	circulaires	121,54
Excavation Marquis Tardif	transport gravier	409,49
Loisir et sport Montérégie	colloque 7-8 mai	241,44
Johanne Allard	fact. bois Home Dépôt/terrain jeux	2 127,75
Gesterra	vidange, récupération mai	2 348,52
FQM	congrès des maires	799,08
Revenu Canada	correction impôt	61,13
Entretien pelouse	2 ^e vers.	780,00
Mario St-Cyr	rehaussement cellulaire	68,96
	Total	<u>51 085,71 \$</u>

Salaires des employés : 4 995,05 \$

Dans la salle, question sur le chemin privé Côté qui se brise de nouveau, eau sous le chemin.

Roulottes et véhicules récréatifs rue des Peupliers : suite à la lettre d'infraction qu'on a envoyée, les propriétaires sont présents et font mention d'une autorisation de l'ancienne mairesse ; on s'en tient au règlement de zonage pour l'instant. Retour en juillet.

01-06-15 CLASSIQUE DES APPALACHES – AUTORISATION DU DROIT DE PASSAGE

Attendu que l'évènement *La Classique des Appalaches* a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du Nord-Est des Etats-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord ;

Attendu que les circuits de *La Classique des Appalaches* traverseront 14 municipalités les 19 et 20 septembre 2015 ;

Attendu qu'un tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement ;

Attendu que pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des transports (MTQ) doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet ;

Attendu que des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'évènement efficacement et de façon sécuritaire.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise le passage des cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement *La Classique des Appalaches* les 19 et 20 septembre 2015 ;

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham s'engage à collaborer avec le comité organisateur de *La Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'évènement ;

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham mandate Mario St-Cyr, inspecteur de voirie, pour répondre aux questions du Ministère des transports (MTQ), le cas échéant.

On nous informe que la Classique sera couvert avec leur assurance.

02-06-15 COMMANDE D'ENVELOPPES

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la commande pour 1000 enveloppes avec le logo de la municipalité, à l'imprimerie Héon et Nadeau de Victoriaville, au coût de 364 \$ plus les taxes.

03-06-15 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement de zonage n° 370. Le présent projet de règlement n° 370 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter des dispositions encadrant le prélèvement de l'eau, étant donné l'entrée en vigueur du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 juillet 2015, à 19 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

04-06-15 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de permis et certificats et fixant la date de l'assemblée de consultation

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement de permis et certificats n° 371. Le présent projet de règlement n° 371 aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- De mettre à jour le chapitre 10 concernant une demande pour le prélèvement des eaux et / ou l'aménagement d'un système de géothermie.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 juillet 2015, à 19 h 10, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÈGLEMENT N° 372 amendant le règlement de tarification n° 331 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le règlement de tarification n° 331;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a le pouvoir, en vertu de la Loi, de modifier son règlement de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) entre en vigueur et que celui-ci remplace le règlement sur le captage des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre à jour les dispositions concernant le prélèvement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 4.7 intitulé « Tarification du certificat d'autorisation pour le captage des eaux souterraines » est modifié par le remplacement du titre et du contenu de l'article par les expressions suivantes :

« 4.7 TARIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION, REPARATION OU MODIFICATION D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENT DES EAUX (PUITS INDIVIDUEL) ET / OU AMENAGEMENT D'UN SYSTEME DE GEOTHERMIE

Le tarif exigé pour un certificat d'autorisation pour la construction, réparation ou modification d'un ouvrage de prélèvement des eaux (puits individuel) et / ou aménagement d'un système de géothermie est fixé à : vingt dollars (20 \$).

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, dir. gén. sec. très.

Invitation de Copernic, pour une soirée d'information sur les résultats finaux du projet de caractérisation des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Nicolet, à Drummondville le 17 juin, de 13h30 à 16h00.

05-06-15 CONGRÈS FQM

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de Mme France Mc Sween au congrès de la FQM à Québec, du 24 au 26 septembre 2015.

06-06-15 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2015-2016.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016, sur les chemins suivants :

- 1^{er} rang sud-ouest, 500 mètres
- 11^e rang, du coin rang 1 nord jusqu'à la route du 10^e et 11^e rang, 0,6 km
- 2^e rang nord, de la route 161 jusqu'au chemin St-Philippe, 3,6 km

On aura du rechargement de gravier à faire. On prévoit une dépense de 50 000 \$.

Nous avons reçu la confirmation d'un montant de 93 657 \$, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Suivi sculpture de Indra Singh : suite à notre envoi d'une lettre le 11 mai dernier et l'installation d'un banc, nous lui donnons jusqu'au 15 juin avant d'avertir le Conseil des arts et des lettres du Québec à l'effet que celle-ci n'est pas terminée tel qu'il avait été entendu.

07-06-15 RENCONTRE INFORMATION MRC ARTHABASKA

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le déplacement de la directrice générale à une rencontre d'information à la MRC, jeudi le 11 juin à 13 heures.

Le bureau municipal sera fermé du 17 au 19 juin pour le congrès de l'ADMQ.

Nouveaux fonds disponibles à Développement Économique Canada : les chargées de projet s'occupent des inscriptions.

Dernière consultation sur le plan de développement de la zone agricole (PDZA) au mois de mai : un franc succès!

Offre Groupe Geniarp, Mosaic 3D : à suivre plus tard.

14-06-15 PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et

mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

15-06-15 CONSTRUCTION DU GARAGE, AVENANTS DIVERS, TAUX HORAIRE

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer un avenant au contrat de service de EXP pour la modification des plans et devis afin de réduire les coûts de construction sur certains items, soit à taux horaire, soit des honoraires professionnels, si c'est nécessaire.

Avis de motion est donné par Mme Johanne Allard, pour faire un règlement sur l'entretien d'été des chemins privés au domaine Mont Sévigny.

08-06-15 LUMIÈRE D'URGENCE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat et l'installation d'une lumière d'urgence dans le local des chargées de projets.

Poteaux de lumière au parc : possibilité d'une subvention pour les changer.

Offre scellement des fissures dans l'asphalte : retour en juillet.

09-06-15 DEMANDE PERMIS DE BOISSON

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, à demander un permis de boisson pour vendre pour la fête de la St-Jean, le 23 juin 2015.

10-06-15 FERMETURE D'UNE PARTIE DE RUE

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture d'une partie de la rue Lapointe, près du numéro civique 34, sur une longueur d'environ 120 pieds, pour l'installation d'un chapiteau dans la rue aux fins des activités de la fête de la St-Jean le 23 juin 2015.

Informé la Sûreté du Québec et la régie incendie de cette activité.

11-06-15 NOUVEAUX FONDS DE 50 MILLIONS POUR LA VOIRIE LOCALE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham puisse s'inscrire au nouveau programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) 2015-2016 du ministère des Transports si on y a droit, nous pourrions recevoir une aide financière allant jusqu'à 50% des travaux.

12-06-15 SUBVENTION COMITÉ RÉCRÉATIF

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser le 2^e paiement de la subvention au comité récréatif NDH, au montant de 3 000 \$, tel que budgété.

On transmettra une lettre de félicitations à Mélodie Boisjoli pour son projet de démarrage d'entreprise laitière qui a été accepté à la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Nous recevons le budget final de la réalisation de l'œuvre de médiation culturelle faite en collaboration avec la MRC d'Arthabaska, félicitations à tous les participants.

Communiqué Centre d'entraide de Warwick : leur demander des informations au sujet de l'enregistrement de cet organisme qui installe ses propres conteneurs de récupération de vêtements.

Festival de la truite, en collaboration avec Pêche Nicolet et la ville de Victoriaville, les 6 et 7 juin au parc Terre-des-Jeunes.

Lancement de la trousse-contact, jeudi le 11 juin à 14h30, au centre communautaire, en collaboration avec le comité de développement de Notre-Dame-de-Ham et le Regroupement Par-Enjeux Arthabaska-Érable.

Accusé réception du ministère des Affaires municipales du report de l'échéancier de réalisation du projet de construction du garage-caserne et abri à sable, qui est maintenant fixé au 31 octobre 2015.

13-06-15 TRAVAUX CORRECTIFS TERRAIN DE JEUX

Attendu le rapport de la MMQ en date du 21 octobre 2014, suite à une visite de l'aire de jeux pour enfants par M. Sébastien Rainville, conseiller en gestion de risque -- sports et loisirs à la Mutuelle des municipalités du Québec;

Attendu que ce rapport comporte une description de l'état général des modules de même que des recommandations normatives;

Attendu que celles-ci doivent être appliquées d'ici le 15 juin 2015;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'investir un montant d'environ 6 000 \$ pour procéder à la réalisation de certains travaux correctifs recommandés.

Sablrière Gestion J. Leblanc et Excavation Marquis Tardif : on rapporte qu'il se fait encore des voyages de sable à partir de certains endroits jugés problématiques, ce qui

pourrait porter atteinte au chemin public et/ou au propriétaire voisin. Mme Mc Sween s'occupe de contacter l'environnement si nécessaire d'ici les prochains jours.

Transfert de poste : frais déplacement des élus au poste surplus.

Le maire par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21h12).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard

Seconder par Mme Nancy Delisle

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1

Directrice générale et sec. très.

